

Réutiliser les eaux pluviales pour l'arrosage, les sanitaires

Description de l'action :

L'utilisation des eaux pluviales pour des usages domestiques tels que l'arrosage ou les sanitaires permet de réaliser des économies de ressource en eau potable. Ces dispositifs peuvent être facilement installés pour des usages privés. Par contre, il est plus compliqué de les mettre en place dans des équipements publics.

Les étapes :

L'intégration de ces dispositifs dans le projet intervient en phase de préconception et de conception. Un tel système nécessite notamment un système de stockage (citerne) qui collecte les eaux pluviales qui permet l'évacuation du trop plein vers l'extérieur. Un filtre permet de ne conserver que l'eau pour faciliter sa circulation vers les sanitaires, un lave linge ou un robinet destiné à l'arrosage etc. Les eaux pluviales ne conviennent que pour ce types d'usages et doivent absolument être distinctes du réseau d'eau potable qui dessert la cuisine ou la salle de bain.

Coût :

La mise en place de tels dispositifs représente des coûts supplémentaires liés à l'installation et au fonctionnement de l'installation(nécessité d'un double réseau). Cependant, elle permet de réelles économies d'eau pour les usagers et habitants et s'accompagne parfois d'aides.

Les acteurs :

En fonction de la nature du projet, les acteurs à mobiliser sont la mairie, l'ARS, les autorités préfectorales, les collectivités territoriales, les conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, les agences régionales de l'environnement, le centre scientifique et technique du bâtiment, les agences de l'eau, le centre régional pour l'innovation et le transfert de technologie (CRITT), les fabricants – distributeurs et installateurs, les architectes, les bureaux d'études, les assistants à maîtrise d'ouvrage, les délégataires de services publics d'eau et d'assainissement, ADEME.

